

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1<sup>ER</sup> ADDITION

AU BREVET D'INVENTION

N° 701.040

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 41.260

**Briquet pyrophore à molette.**

Société : DR. H. KELLERMANN G. m. b. H. résidant en Allemagne.

(Brevet principal pris le 26 août 1930.)

Demandée le 5 novembre 1931, à 13<sup>h</sup> 55<sup>m</sup>, à Paris.

Délivrée le 30 août 1932. — Publiée le 2 décembre 1932.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 6 août 1931. — Déclaration du déposant.)

L'invention a trait à un développement du briquet pyrophore protégé par le brevet n° 701.040. Le briquet pyrophore à molette est muni, comme dans le brevet principal, d'un axe d'articulation commun pour la molette et le porte-éteignoir avec lequel elle est accouplée, le porte-éteignoir se trouvant en liaison articulée avec le levier-poussoir par l'intermédiaire d'un étrier, qui attaque le porte-éteignoir entre l'axe de rotation de celui-ci et le tube guide-mèche, et est soumis à l'action d'un ressort qui essaye d'un côté de le tenir dans sa position fermée et de l'autre de le pousser dans sa position ouverte quand il est actionné, après avoir vaincu la résistance de franchissement d'un point mort. Selon l'invention présente, l'étrier situé dans ce cas sur le côté du porte-éteignoir n'est en relation articulée avec le levier-poussoir que par une pièce intermédiaire se trouvant à côté du levier-poussoir ou étant embrassée par lui et reliée de façon rotative avec lui par un axe de rotation indépendant de celui du levier-poussoir lui-même, tandis que l'axe de rotation du levier-poussoir traverse un

trou oblong de la pièce intermédiaire, qui est attaquée par le ressort actionnant l'ouverture de l'éteignoir. Ce développement permet un actionnement particulièrement sûr du briquet, tout en ayant une forme encore plus agréable et une construction plus ramassée. En outre, la fabrication et le montage du briquet sont encore plus simples que dans les formes d'exécution montrées dans le brevet principal.

De préférence, l'arrangement est fait de telle façon, que le point d'articulation du ressort d'ouverture pendant la position fermée du briquet se trouve à une place située entre les points de rotation du levier-poussoir et de la pièce intermédiaire, et ce, en dessous de ces points, tandis que lors du mouvement d'ouverture, il est déplacé de côté de cette place. On a ainsi la possibilité que le ressort d'ouverture presse, dans l'une de ses positions de repos, le porte-éteignoir sur le tube guide-mèche, mais après avoir vaincu la résistance de franchissement du point mort, le jette dans la position d'ouverture, provoquant ainsi la rotation rapide de la molette. La position

Prix du fascicule : 5 francs.

de ce point d'articulation du ressort en rapport aux points de rotation du levier-poussoir et de la pièce intermédiaire peut servir ici comme position de point-mort, dont il s'agit de vaincre la résistance.

Par le montage d'un second ressort agissant sur le levier-poussoir, on peut, comme dans le brevet principal, pourvoir à ce que les pièces soient forcées automatiquement en position de fermeture après que le levier-poussoir soit abandonné.

Le dessin présente une forme d'exécution du briquet selon l'invention.

La figure 1 est une élévation latérale du briquet en position fermée, la fig. 2 un plan correspondant vu d'en haut, la fig. 3, une élévation latérale du briquet en position fermée, d'une échelle agrandie et en coupe partielle, la fig. 4 une élévation du même briquet de la fig. 3 en position ouverte; les fig. 5, 6 et 7 représentent des détails de la construction, également en échelle agrandie.

A l'enveloppe du briquet 1 est arrangé d'une manière quelconque le tube guide-mèche 2, qui est généralement fermé par l'éteignoir du porte-éteignoir 4. Celui-ci est monté de façon rotatoire ensemble avec la molette 3 sur un axe 28 et relié avec la molette par un accouplement non figuré. La goupille d'allumage 5 est pressée de bas en haut contre la molette 3 dans la manière habituelle.

Les deux pièces d'étrier ou bielles 6 et 7 sont arrangées à côté du porte-éteignoir 4 et l'attaquent en 8. Les extrémités arrières des pièces d'étrier 6 et 7 sont articulées en 9 à une pièce intermédiaire 16 (fig. 7). Cette pièce est formée en levier brisé; les pièces d'étrier 6 et 7 attaquent un de ses bras en 19. L'autre bras du levier brisé 16 est formé par des prolongements inférieurs ou oreilles de la pièce intermédiaire cintrée en U; elles sont munies de perces 26. L'axe de rotation 25 d'une pièce articulée 24 traverse ces perces. L'extrémité supérieure du ressort d'ouverture 27 est enroulée sur cette pièce articulée. L'extrémité inférieure de ce ressort repose sur le fond intermédiaire 15 d'un creux dans l'enveloppe du briquet 1. L'axe de rotation 17 du levier brisé ou de la pièce intermédiaire 16 est situé dans le trou 20, cet axe articu-

lant la pièce 16 au levier-poussoir 10. Comme on peut le voir sur la fig. 5 ce levier 10 est creux en forme de capot, de façon à ce qu'il puisse entourer ou embrasser la pièce intermédiaire 16.

L'axe de rotation 11 du levier-poussoir 10 reposant dans un support 29 de l'enveloppe du briquet 1, traverse les ouvertures 21 du levier-poussoir 10 et un trou oblong 18 (fig. 7) de la pièce intermédiaire 16. L'axe de rotation 17 pour la pièce intermédiaire 16 repose dans les trous 22 du levier-poussoir 5. De cette manière, la pièce intermédiaire 16 est rotatoire contre le levier-poussoir 10 pour une pièce limitée par la longueur du trou oblong 18. L'axe d'articulation 9 pour la réunion des pièces d'étrier 6 et 7 avec la pièce intermédiaire 16 repose, comme on le voit, dans un évidement avant du levier-poussoir 10, ne le traversant donc pas.

Dans la forme d'exécution présentée, un ressort de fermeture est encore articulé en 23 au levier-poussoir 10. Dans ce but, une pièce de jonction 13 (fig. 6) est articulée en 23 au levier-poussoir par l'intermédiaire de l'axe de rotation 12, l'extrémité supérieure du ressort de fermeture 14 étant enroulée sur cette pièce de jonction, tandis que son extrémité inférieure repose aussi sur le fond intermédiaire 15. Vu que ce ressort de fermeture agit contre la partie arrière du levier-poussoir 10, il n'a pas besoin d'être fort, et surtout pas plus fort que le ressort d'ouverture 27. Si on supprime le ressort de fermeture 14 avec la pièce de jonction 13, le briquet agit semi-automatiquement, conformément à celui d'après la forme d'exécution selon les fig. 1 et 2 du brevet principal, c'est-à-dire, qu'il ne se ferme pas de lui-même quand on abandonne le levier-poussoir.

L'actionnement du briquet est très bien compréhensible. Comme on le voit, le point de rotation et de jonction 25 pour le ressort d'ouverture 27 se trouve, quand le briquet est en position fermée, entre les points de rotation 11 et 17 du levier-poussoir 10 et de la pièce intermédiaire 16, respectivement. Si on pousse avec le doigt sur l'extrémité arrière du levier-poussoir 10, la pièce intermédiaire 16 qui y est articulée en 17,

est entraînée, cette pièce intermédiaire de son côté entraînant, par les pièces d'étrier 6 et 7, le porte-éteignoir 4 et la molette 3, qui y est accouplée. La pièce intermédiaire 16 peut exécuter ici un petit mouvement rotatoire relatif au levier-poussoir 10, par suite de la forme du trou oblong 18. Ceci permet, que le point de jonction 25 pour le ressort d'ouverture 27 soit arraché latéralement de sa position entre les points de rotation 11 et 17, de telle façon que le ressort 27, qui essayait auparavant de garder dans la position de fermeture le levier-poussoir 10 et avec lui le porte-éteignoir 4 (fig. 3), est tourné maintenant de manière, à ce qu'il tend de presser vers le haut et en avant le point de jonction 25 et dans la position ouverte la pièce intermédiaire 16 et les pièces reliées avec lui ; 6, 7 et 4. En tournant ainsi brusquement ces pièces en position ouverte, le ressort 27 après avoir franchi la position du point mort tourne la molette 3 de même rapidement, conformément à la construction selon le brevet principal, et dans ce cas aussi, de fortes étincelles sont produites, et ce, indépendamment de l'intensité de la pression du doigt au levier-poussoir 10. Les pièces se trouvent maintenant dans la position représentée fig. 4. Lorsqu'on abandonne le levier-poussoir 10, le ressort 14 entre en action, ce qui ramène automatiquement le levier-poussoir et avec lui la pièce intermédiaire 16, l'étrier 6, 7 et le porte-éteignoir 4 en position fermée.

## RÉSUMÉ.

Briquet à molette, addition au brevet n° 701.040, caractérisé en ce que :

1° L'étrier monté latéralement au porte-éteignoir est en liaison articulée avec le levier-poussoir par l'intermédiaire d'une pièce intermédiaire se trouvant à côté du levier-poussoir qui l'entoure et qui est relié avec elle par un axe de rotation indépendant de celui du levier-poussoir, tandis que l'axe de rotation du levier-poussoir traverse un trou oblong de la pièce intermédiaire et que le ressort actionnant l'ouverture de l'éteignoir attaque la pièce intermédiaire.

2° Le point d'articulation du ressort d'ouverture à la pièce intermédiaire se trouve, pendant la position fermée, à une place située entre les points de rotation du levier-poussoir et la pièce intermédiaire et en dessous de ces deux points, mais lors de mouvement d'ouverture, ce point d'articulation est déplacé latéralement hors de cette position.

3° La pièce intermédiaire est formée en levier brisé, dont un des bras est articulé à l'étrier, tandis qu'une pièce de jonction pour le ressort d'ouverture est articulée à l'autre bras.

4° Un ressort de fermeture attaque de façon articulée la partie arrière du levier-poussoir.

Société : DR. H. KELLERMANN G. m. b. H.

Par procuration :

BLÉRY.

Fig. 1.

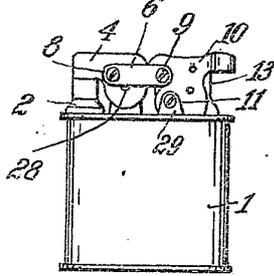


Fig. 3.

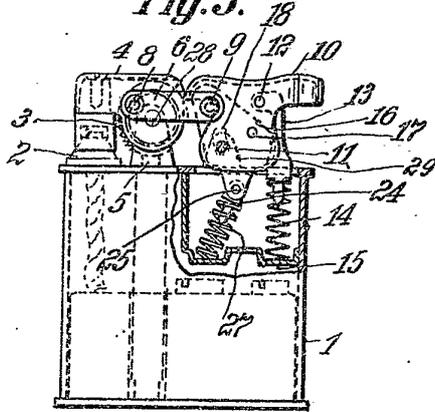


Fig. 2.

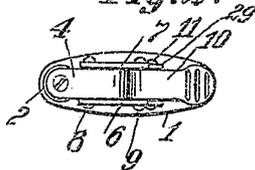


Fig. 4.

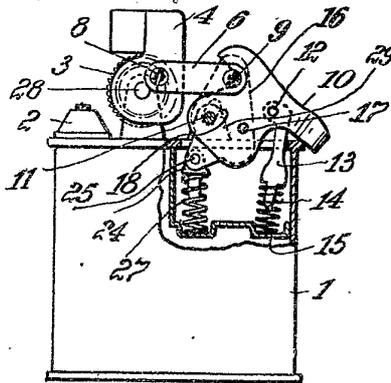


Fig. 5.

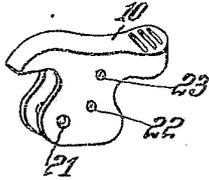


Fig. 6.



Fig. 7.

